



En s'appuyant sur le travail qu'ils ont engagé en auto-saisine sur le thème des déchets, les membres du Conseil de développement ont souhaité contribuer à la concertation lancée par Lamballe Terre & Mer sur son futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ils saluent l'action engagée depuis de nombreuses années pour la structuration du service rendu sur tout le territoire et la réduction des déchets. Largement rétroactif, ce premier PLPDMA permet de les mettre en valeur. Cependant, ce choix de temporalité complique la lecture de la contribution relative des actions futures à la réalisation des objectifs par rapport aux actions déjà terminées à la date d'adoption.

Ils remarquent que la formulation de ce premier PLPDMA de l'agglomération est principalement tourné vers l'optimisation du service bien que de nombreuses actions participent à la prévention des déchets. Ils pensent que des petits ajustements de rédaction permettraient de mieux mettre en valeur cette volonté et d'apporter des éléments de pédagogie facilitant l'appropriation par tous.

Ils ont bien intégré que ce premier PLPDMA s'inscrit dans une phase de transition dans l'action de la collectivité en matière de prévention des déchets.

Ils proposent quelques ajustements sur les actions inscrites, dont aucun n'est de nature à remettre en cause les actions ni à retarder l'adoption du PLPDMA. Certains de ces ajustements, s'ils étaient retenus, pourraient être mis en œuvre avant 2027. D'autres pourraient simplement être étudiés pour figurer éventuellement au futur PLPDMA qui démarrera en 2028.

Quatre priorités transparaissent de ces propositions :

- Donner une vision globale des actions d'information, sensibilisation ou accompagnement du changement et les renforcer lorsque c'est possible dès ce premier PLPDMA
- Mener un travail de préparation dès à présent pour que le prochain PLPDMA puisse être adopté et mis en œuvre dès la fin de l'actuel
- Associer les parties prenantes au travail, comme cela a pu être fait sur les déchets verts avec le Conseil de développement, dans un respect mutuel des prérogatives de chacun
- Mettre au cœur du prochain PLPDMA les mécanismes qui permettent d'éviter de consommer les ressources et de créer des déchets, à toutes les étapes de la vie des produits, notamment par des logiques de consommation responsable et d'économie circulaire

Les trois derniers points cités ci-dessus pourraient être repris dans une action nouvelle au sein de ce projet de PLPDMA inscrivant formellement la volonté et les orientations de méthode pour préparer le prochain PLPDMA.

Le Conseil de développement apporte un regard de citoyens et d'usagers qui réfléchissent collectivement, avec intérêt pour le sujet et le territoire, mais sans revendiquer d'expertise ni d'être les représentants de l'ensemble de la population. Il reste disponible pour contribuer aux actions ou concertations qui permettrait d'améliorer la prévention des déchets aux côtés des élus, des services et autres acteurs du territoire.